

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 03 JUIN 2019

DL19015	EXONERATION FRAIS D'INCINERATION POUR L'ASSOCIATION LE TREMLIN ET L'ENTREPRISE D'INSERTION ABID'OCC
---------	---

**Etaient présents :**

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,  
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazeville,  
M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,  
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,  
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,

Secrétaires :

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,  
Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,  
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnau-Valence,  
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,  
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,

M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres, M. Jean-Michel AZEMA, Adjoint au Maire de Fourques suppléant de M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Marc GIBERT, Maire de Dions suppléant de M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, Mme Françoise TURRIBIO Conseillère Municipale en Mairie d'Aubord suppléante de Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes,

**Etaient absents excusés :**

Vice-Présidents :

M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,  
M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,  
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,  
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

Secrétaires :

M. Alain BARBUSSE, C.C. Pays de Sommières, Adjoint au Maire de Parignargues,

M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale



en Mairie d'Aimargues, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Meynes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, Mme Andrée ROUX, C.A d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas

**Pouvoirs donnés :**

André NAFRAICHEUR à Aimé BARACHINI  
Bernard ANGELRAS à Frédéric PASTOR  
Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET à Marc TAULELLE  
Richard TIBERINO à Claude DE GIRARDI  
Maud CHELVI SENDIN à Monique BOISSIERE  
Michel BAZIN à Marie-Reine DELBOS  
Julien PLANTIER à Laurent BURGOA  
Jean-Jacques GRANAT à Lionel HEBRARD

**Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe que l'association LE TREMPLIN et l'entreprise d'insertion ABI D'OCC sont deux structures agréées par les services de l'Etat et du Département et reconnues dans le domaine de la réinsertion. Leur activité, servant de support à cette action sociale, consiste à collecter, trier et vendre soit en boutique, soit à l'exportation des vêtements en deuxième vie.

Le marché de l'exportation, qui représente environ 50 % des recettes permettant de mener une action sociale, connaît des difficultés conjoncturelles, ce qui impacte l'écoulement d'une partie du volume de vêtements collectés dans les bornes.

Cette situation génère non seulement une baisse de recettes mais également de nouvelles dépenses nécessaires pour évacuer les produits vers des filières de traitement et met en péril la pérennité de l'action sociale de ces 2 structures.

CONSIDERANT le courrier du 22 avril 2019 émanant du Président de l'Association Le TREMPLIN et de l'entreprise d'insertion ABI D'OCC par lequel celui-ci sollicite une prolongation de l'exonération des frais d'incinération pour pallier les difficultés de ces structures (délibération DL16026 du 22 novembre 2016),

CONSIDERANT que les volumes à incinérer sont de l'ordre de 50 tonnes / an,

CONSIDERANT que l'Association LE TREMPLIN et l'entreprise ABI D'OCC ont mis en place un système régulier de collecte auprès des particuliers et des associations :

- permettant au SITOM Sud Gard de bénéficier de subventions d'ECO TLC
- évitant aux adhérents du SITOM Sud Gard des tonnages d'O.M. supplémentaires à incinérer,

CONSIDERANT que la fin de cette activité romprait cette action sociale,

VU l'avis du Bureau en date du 27 mai 2019,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De prendre à sa charge les frais d'incinération de vêtements collectés par l'Association Le TREMPLIN et l'entreprise ABI D'OCC jusqu'à concurrence de 50 tonnes annuelles et ce pour une durée de 1 an à compter de la présente délibération,

**ARTICLE 2** : D'autoriser Monsieur le Président du SITOM Sud Gard (ou son Vice-Président délégué en cas d'empêchement) à signer toutes pièces à intervenir liées à la rédaction de la présente délibération.

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29 + 8 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président du SITOM SUD GARD**

  
**Hervé GIELY**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190603-DL19015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

